

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 27 février 2014 à 20 h 30**

\*\*\*\*\*

**Etaient présents :**

Mmes : ETIEN - GALY - MARTY - PETIOT-

MM. : BENAZECH - DIMILTA - ENJALBERT - - MARIOJOULS - PUECH - RAYNAUD - ROQUES - SERIEYS - SEVERAC - SIADOUS - TURLAIS -.

**Absents excusés et représentés :** Mmes JOLY et LAKRICHI- MM. DUPONT et FABRE.

**Secrétaire de séance :** Mme GALY Bernadette.

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Décisions**

En application de la délégation attribuée par le Conseil Municipal en date du 14 janvier 2012, Monsieur le Maire décide :

- de ne pas appliquer d'actualisation sur le montant du loyer de l'appartement n° 2 situé dans l'ancien presbytère de Burlats occupé par Mr. Billières Fabien et Mme Soullié Emilie et de laisser le montant du loyer à 526,22 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ceci afin d'obtenir une cohérence dans le montant des loyers de cet immeuble en fonction des superficies.
- de donner à bail à Madame Gazel Lucie, l'appartement n° 1 de l'ancien presbytère de Burlats à compter du 15 février 2014 pour un montant mensuel de 530 €.

**Compte administratif 2013**

**1) Budget général**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARIOJOULS, a voté, par 17 voix pour et 1 abstention (Mr. Roques), le compte administratif de l'exercice 2013, lequel peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

<b><u>Total des dépenses :</u></b>	<b>1 193 649,06 €</b>
Dont : Charges à caractère général	286 969,93 €
Charges de personnel	672 918,95 €
Atténuation de produits	3 648,00 €
Autres charges gestion courante	108 735,01 €
Charges financières	42 685,11 €
Opérations d'ordre	78 692,06 €
<b><u>Total des recettes :</u></b>	<b>1 649 936,47 €</b>
Dont : Atténuation de charges	47 590,70 €
Produits des services	288 347,15 €
Impôts et taxes	744 195,44 €
Dotations et participations	239 442,20 €
Autres produits gestion courante	47 065,02 €
Produits financiers	5,45 €
Produits exceptionnels	5 315,27 €
Opérations d'ordre	50 608,24 €
Excédent antérieur reporté	227 367,00 €

Soit un excédent de 456 287,41 €.

## Section d'investissement

<b>Dépenses</b>	<b>531 338,02 €</b>
Opérations réelles	<b>462 960,38 €</b>
Remboursement d'emprunts	101 863,75 €
Documents d'urbanisme, frais d'études	5 451,18 €
Acquisition de terrains, matériels	46 921,79 €
Immos en cours construction et instal.techniques	17 859,33 €
Aménagement espaces publics	2 468,64 €
Extension réseaux divers	35 735,60 €
Maçonnerie Collégiale	115 973,76 €
Aménagement cœur de village	3 605,94 €
Mise aux normes travaux églises et temple	1 242,87 €
Espace sportif et polyvalent	4 816,15 €
Construction crèche	11 349,25 €
Extension atelier municipal	885,04 €
Aménagement Tour de la Bistoure	19 524,80 €
Travaux de voirie 2012	20 217,52 €
Equipement crèche	3 751,78 €
Travaux voirie 2013	59 731,85 €
Réfection école Lafontasse	11 561,13 €
Opérations d'ordre	68 377,64 €

Le montant total des recettes de cette section s'élève à 476 269,21 €.

### **2) Budget de l'eau et de l'assainissement**

Le Conseil Municipal a voté, par 17 voix pour et 1 abstention (Mr. Roques) et dans les mêmes conditions le compte administratif du service de l'eau et de l'assainissement lequel peut se résumer ainsi :

#### Section d'exploitation :

. Dépenses :	304 199,32 €
. Recettes :	319 215,16 €
Soit un excédent de	15 015,84 €

#### Section d'investissement :

. Dépenses :	176 145,24 €
. Recettes :	103 648,88 €
Soit un déficit de	72 496,36 €

\*\*\*\*\*

Le compte de gestion du Receveur Municipal présenté par Monsieur le Maire pour le budget général et le budget de l'eau et de l'assainissement est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

### **Personnel Communal**

Le Conseil Municipal décide, par 18 voix pour et 1 abstention (Mr. Roques), de transformer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 le poste d'Educateur Jeunes Enfants à la crèche « Les Petits Troubadours » en poste d'Educateur Principal Jeunes Enfants.

Il décide également, à l'unanimité, la création de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture correspondant au montant de référence en vigueur affecté du coefficient 2 applicable au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014. Le versement interviendra en juin et décembre.

\*\*\*\*\*

### **Modification tarifs Centre de Loisirs**

Suite à la décision de la CAF de modifier le montant de « l'Aide aux Temps Libres » accordée aux familles, de relever le plafond et d'octroyer une aide de 2.50 € par demi-journées pour le quotient familial mensuel compris entre 0 et 650, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de mettre à jour la grille tarifaire en modifiant le montant de l'aide ainsi que la tranche de quotient familial concernée sans changement de tarif

- fixe ainsi qu'il suit la nouvelle grille tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

En **gras**, tarifs concernant les familles bénéficiant de « l'aide aux temps libres »

QF annuel	QF mensuel	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas
De 0 à 6 000	De 0 à 500	3,25 € <b>0,75 €</b>	4,75 € <b>2,25 €</b>	6,50 € <b>1,50 €</b>	8,00 € <b>3,00 €</b>
De 6 001 à 7 800	De 501 à 650	3,25 € <b>0,75 €</b>	4,95 € <b>2,45 €</b>	6,50 € <b>1,50 €</b>	8,20 € <b>3,20 €</b>
De 7 801 à 10 056	De 651 à 838	3,50 €	5,85 €	7,00 €	9,35 €
Supérieur à 10 056	Supérieur à 838	4,00 €	7,35 €	8,00 €	11,35 €
Hors commune		5,00 €	8,35 €	10,00 €	13,35 €

\*\*\*\*\*

### **Signature Convention avec la F.O.L.**

Afin que les enfants de la crèche « Les Petits Troubadours » puissent bénéficier de spectacles à tarifs préférentiels, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention triennale avec la Fédération des Œuvres Laïques du Tarn pour une période du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2014.

\*\*\*\*\*

### **Convention de Mandat avec la Communauté de Communes Sidobre-Val d'Agoût**

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention de mandat avec la Communauté de Communes qui confierait à la commune le soin de réaliser, au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, des opérations de sécurisation des points de collecte des déchets ménagers. Ces travaux seront pris en charge par la Communauté de Communes à hauteur de 150 € par bac installé.

\*\*\*\*\*

### **Vente talus à Labourdarié**

Suite à l'enquête publique qui n'a reçu aucune observation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre à Monsieur PRADEL Sacha et Mme GOMEZ Flory le talus qui jouxte leur propriété située 15 rue des Pins à Labourdarié II moyennant la somme de 100 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié. Tous les frais relatifs à cette cession seront supportés par les acquéreurs.

\*\*\*\*\*

### **Acquisition bâtiment aux Salvages**

Suite à la décision de la Ville de Castres de céder pour la somme de 30 600 € sa part du bâtiment situé 5 avenue du Sidobre, co-propriété des communes de Burlats et de Castres, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte d'acquérir la part de la ville de Castres dont les crédits seront inscrits au budget 2014,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant. Les frais seront pris en charge par la Commune.

\*\*\*\*\*

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

\*\*\*\*\*